



LE SECRETAIRE D'ETAT CHARGE DE L'EMPLOI

LE HAUT COMMISSAIRE A LA JEUNESSE

Paris, le 12 JUIN 2009

à

Madame et Messieurs les préfets de région

Madame et Messieurs les directeurs régionaux
du travail, de l'emploi et de la formation
professionnelle

Monsieur le directeur régional de l'industrie,
de la recherche et de l'environnement,
préfigurateur directeur régional des
entreprises, de la concurrence, de la
consommation, du travail et de l'emploi
(DIRECCTE) de Languedoc-Roussillon

Monsieur le directeur régional de la
concurrence, de la consommation et de la
répression des fraudes, préfigurateur
DIRECCTE de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Messieurs les directeurs du travail, de
l'emploi et de la formation professionnelle

Objet : instruction ministérielle n° 2009-23 du 12 juin 2009 relative au plan d'urgence pour l'emploi des jeunes et à la signature des avenants aux contrats d'objectifs et de moyens relatifs à la modernisation et au développement de l'apprentissage

N° NOR ECED 0913466C

P.J. : un modèle de tableau à annexer au projet d'avenant ; un modèle de bilan d'exécution 2008

A l'occasion de l'annonce du plan d'urgence en faveur de l'emploi des jeunes, le 24 avril dernier à Jouy-le-Moutier, le Président de la République a souligné l'importance, dans cette période de crise, d'une contractualisation renouvelée avec les régions afin d'accompagner les mesures prises pour la relance de l'apprentissage.

De fait, la crise économique actuelle a de fortes répercussions sur les embauches en apprentissage. Les entrées en contrat d'apprentissage ont chuté de 21 % sur les trois premiers mois de l'année 2009 par rapport à la même période en 2008. Or l'apprentissage est non seulement un moyen d'insertion immédiate dans l'emploi, et donc à ce titre un outil efficace de lutte contre le chômage des jeunes, mais aussi une voie de qualification permettant une insertion professionnelle durable. Il convient donc de tout mettre en œuvre afin d'éviter que la conjoncture ne prive un grand nombre de jeunes d'un premier emploi rémunéré et d'une formation susceptible de sécuriser à moyen terme leur trajectoire professionnelle.

Le Président de la République a donc fait part, au-delà de la mise en place de deux aides exceptionnelles (une aide « zéro charge apprenti » et une aide de 1800 euros pour l'embauche d'un apprenti supplémentaire), de sa volonté que soient signés pour deux ans des avenants aux contrats d'objectifs et de moyens relatifs à la modernisation et au développement de l'apprentissage (COM) avec l'ambition qu'ils puissent notamment servir au financement de 20.000 places supplémentaires dans les secteurs en tension, au développement des aides à la mobilité et à des actions de prévention des ruptures des contrats.

Certains COM ont été signés au cours de l'année 2005 pour une durée de 5 ans et leur exécution se termine dans le courant de l'année 2010. Les premiers crédits de la seconde section du Fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage (FNDMA) ayant été délégués dès 2005, la dernière vague de crédits devait initialement être versée au titre d'avenants relatifs à l'année 2009 même si l'exécution pouvait se poursuivre en 2010.

Afin de soutenir plus efficacement l'apprentissage en cette période de crise économique, vous proposerez au conseil régional de prolonger la contractualisation actuelle sous la forme d'un avenant unique prorogeant la durée du COM jusqu'au 31 décembre 2010 et programmant les actions sur les années 2009 et 2010. Le financement de ces actions bénéficiera d'un abondement exceptionnel. Les demandes de financement devront être adressées à la DGEFP au plus tard le 15 juillet 2009, afin que vous puissiez proposer au président du conseil régional de signer les avenants pour le 31 juillet 2009.

S'agissant des crédits de fonctionnement, vous disposerez au minimum, pour les années 2009 et 2010 cumulées, d'une enveloppe financière correspondant au double des crédits dont vous avez bénéficié au titre du fonctionnement pour l'année 2008.

L'avenant prévoira en priorité le financement des actions suivantes :

- investissements visant à adapter aux besoins le nombre, la taille, la qualité et la nature des locaux de formation, en vue notamment :
 - o de financer des places supplémentaires dans les secteurs connaissant des besoins importants de recrutement et imparfaitement couverts ;
 - o de transformer l'offre de formation lorsque celle-ci ne correspond pas à un réel besoin des employeurs.

Les projets d'investissements éligibles au financement du FNDMA devront être fondés sur une analyse des besoins conjointement élaborée par vos services et ceux du conseil régional. Ces projets seront financés à hauteur de 25% des montants globaux accordés dans le cadre des COM et bénéficieront en priorité de l'abondement exceptionnel évoqué ci-dessus.

- augmentation du taux d'occupation des formations existantes (actions d'intermédiation de type bourse de l'apprentissage ou accompagnement renforcé vers l'apprentissage) ;
- réduction des taux de rupture des contrats d'apprentissage et remplacement en cas de rupture (renforcement du lien CFA/entreprise, permanences assurées par des médiateurs dans les CFA, accompagnement à la conclusion d'un nouveau contrat en cas de rupture). Devront être consacrés à ces mesures environ 10% des crédits.
- développement des aides à la mobilité des apprentis, à hauteur de 15% du total des crédits, à travers :
 - o le financement d'aides au transport, à l'hébergement et à la restauration ;

- le financement de bourses de départ et de préparation au départ afin de favoriser la mobilité européenne. Je vous rappelle à ce sujet que le haut-commissariat à la jeunesse a ouvert jusqu'au 15 juin un appel à projet sur la thématique de la mobilité internationale des apprentis et qu'un arrêté interministériel, paru au Journal officiel du 26 février 2009, permet de sécuriser juridiquement la mise à disposition d'un apprenti employé en France auprès d'une entreprise établie dans un autre Etat membre de l'Union européenne.

L'avenant prévoira un premier versement des crédits par l'Etat au 1^{er} septembre 2009 et un second versement au 1^{er} septembre 2010.

Vous transmettez à la DGEFP (mission des politiques de formation et de qualification) l'ensemble des demandes de financement au titre des avenants 2009-2010 avant le 15 juillet 2009, en distinguant les demandes relatives au fonctionnement et celles relatives à l'investissement et en joignant le rapport d'évaluation de l'exécution 2008, ainsi que l'analyse conjointe des besoins en matière d'investissement. Vous voudrez bien attendre l'accord de la DGEFP, responsable de l'équilibre financier du FNDMA, avant de procéder à la signature de l'avenant.

Si certaines dépenses (d'investissement notamment) prévues dans les avenants 2009-2010 devaient pour partie être réalisées après le 31 décembre 2010, l'avenant devra prévoir un compte-rendu d'exécution spécial les concernant.

S'agissant du format des avenants, il n'est pas demandé de structure commune mais vous devrez obligatoirement renseigner les rubriques suivantes :

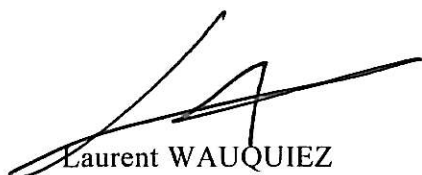
- montant de la participation financière de l'Etat dans le COM ;
- montant de la participation financière du conseil régional dans le COM ;
- montant des ressources de la seconde section du FNDMA des années précédentes reportées sur l'année n (c'est-à-dire crédits conventionnés mais non engagés) ;
- cofinancements par axe de développement de l'apprentissage en remplissant le tableau en annexe 1.

Il importe, avant de procéder à la signature de l'avenant au COM, d'évaluer les résultats des actions prévues au titre de l'année précédente. En outre, la loi oblige l'Etat à rendre compte de manière fidèle, notamment vis-à-vis du Parlement, de l'utilisation des ressources du FNDMA. Nous tenons en conséquence à vous alerter sur la nécessité d'élaborer et de transmettre à la DGEFP un rapport d'exécution relatif à l'année 2008.

Conscient que certains éléments du modèle de restitution actuellement disponible peuvent poser des difficultés, nous vous proposons dès maintenant (voir annexe 2) des simplifications par rapport au modèle existant qui vous permettront de renseigner au mieux ce document.

Vous voudrez bien faire connaître la présente instruction au président du conseil régional afin d'engager la négociation dans les meilleurs délais.

Nous comptons sur votre réactivité : la signature rapide des avenants 2009-2010 contribuera à donner un nouveau souffle à l'apprentissage.



Laurent WAUQUIEZ



Martin HIRSCH

ANNEXE 1 **MODELE DE TABLEAU A ANNEXER AUX AVENANTS 2009-2010 AUX CONTRATS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS***

AXES / ACTIONS	FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT				INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT			
	Sommes conventionnées au titre de l'année				Sommes conventionnées au titre de l'année				Total des sommes conventionnées au titre de l'année			
	FNDMA 2ème section	Région	Autres (à préciser)		FNDMA 2ème section	Région	Autres (à préciser)		FNDMA 2ème section	Région	Autres (à préciser)	
1/adaptation de l'offre quantitative et qualitative de formation												
Sous-total	0	0	0		0	0	0		0	0	0	0
2/amélioration de la qualité du déroulement des formations												
Sous-total	0	0	0		0	0	0		0	0	0	0
3/amélioration des conditions matérielles des apprentis												
Sous-total	0	0	0		0	0	0		0	0	0	0
4/développement du préapprentissage												
Sous-total	0	0	0		0	0	0		0	0	0	0
5/ soutien à l'initiative pédagogique et à l'expérimentation												
Sous-total	0	0	0		0	0	0		0	0	0	0
6/développement de la mobilité européenne												
Sous-total	0	0	0		0	0	0		0	0	0	0
7/ accès des personnes handicapées à l'apprentissage												
Sous-total	0	0	0		0	0	0		0	0	0	0
TOTAL	0	0	0		0	0	0		0	0	0	0

Nota : chaque axe de développement est utilement décliné, selon les actions précises prévues au COM régional.

* Prévoir un tableau pour chaque année

ANNEXE 2

DOCUMENT-TYPE DE SUIVI DES CONTRATS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS **APPRENTISSAGE**

EXECUTION DE L'ANNEE 2008

Afin de rendre compte dans les meilleures conditions possibles de l'exécution des contrats d'objectifs et de moyens (COM) en 2008, des documents de restitution simplifiés sont proposés.

Ces nouveaux documents mettent l'accent sur la rédaction d'un bilan général d'exécution qui doit être distinct du bilan d'exécution par axe de développement de l'apprentissage.

Pour mettre l'accent sur la performance, les indicateurs, qui figuraient dans une annexe à part ont été introduits dans le bilan d'exécution par axe de développement de l'apprentissage.

Ces indicateurs ont fait pour la plupart l'objet de reformulations visant à en simplifier le renseignement. Certains ont été supprimés ou fusionnés. Seul un indicateur nouveau est proposé : il s'agit du « pourcentage des jeunes de 16 à 25 ans en contrat d'apprentissage dans l'ensemble des jeunes de 16 à 25 ans ».

Au total, la nouvelle maquette de bilan d'exécution compte 18 indicateurs alors que l'ancienne maquette en comprenait 23.

Dans le tableau de suivi financier, la distinction des engagements de l'exercice concerné selon l'année de conventionnement des crédits correspondants a été supprimée. En revanche, pour plus de clarté, le suivi des sommes conventionnées non engagées, et des sommes engagées mais non mandatées, sera effectué en fonction du financeur et non plus globalement (cf. p 10 la notice relative aux tableaux financiers).

Les documents de suivi des COM apprentissage sont rédigés et renseignés annuellement par chaque Conseil régional en collaboration avec les services de l'Etat (SGAR, DRTEFP, DRAF, rectorat). Ils constituent un rapport physico-financier exposant l'état d'exécution du plan d'action du contrat au cours de l'année précédente et sont présentés à l'appui de l'avenant annuel au contrat.

Le rapport d'exécution contient aussi des informations qualitatives relatives à l'élargissement des partenariats et aux éventuelles déclinaisons sectorielles ou territoriales du COM.

TABLE DES MATIERES :

<i>BILAN GENERAL D'EXECUTION.....</i>	<i>2</i>
---------------------------------------	----------

NOTICES :

- <i>BILAN DES ACTIONS PAR AXE DE DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE.....</i>	<i>3</i>
- <i>INDICATEURS DE SUIVI.....</i>	<i>4</i>

<i>BILAN DES ACTIONS PAR AXE DE DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE.....</i>	<i>6</i>
---	----------

TABLEAUX DE SUIVI FINANCIER :

- <i>NOTICE.....</i>	<i>12</i>
- <i>TABLEAUX A RENSEIGNER.....</i>	<i>14</i>

BILAN GENERAL D'EXECUTION

Chaque conseil régional rédige, en collaboration avec les services déconcentrés de l'Etat, un rapport global d'exécution visant à rendre compte des actions réalisées dans le cadre du COM et des modalités de leur mise en œuvre.

Ce rapport doit notamment permettre de :

- valoriser les partenariats nécessaires à la mise en œuvre du COM, faire état des déclinaisons sectorielles du COM;
- justifier les choix opérés par la région (actions abandonnées ou reportées, fongibilité des crédits...);
- faire état des dépenses induites par le COM et l'accroissement des effectifs d'apprentis. A cette fin, il peut être utile de faire mention de l'évolution des autorisations d'engagement et de programme ainsi que des crédits de paiement relatifs à l'apprentissage, tels qu'ils figurent au budget et au compte administratif de la région.

Rédiger ci-dessous le rapport global d'exécution (1 page maximum) :

....

BILAN DES ACTIONS PAR AXE DE DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE

NOTICE EXPLICATIVE

Les sept axes de développement de l'apprentissage ci-dessous décrits ont été définis par la loi de cohésion sociale et repris à l'article D. 6211-1 du code du travail.

Afin de recentrer le bilan sur la performance, les indicateurs sont introduits dans la partie littéraire du bilan d'exécution.

Deux types d'indicateurs peuvent figurer dans le bilan :

- les indicateurs communs à l'ensemble des régions,
- les indicateurs spécifiques, à la discrétion de chaque région (deux au maximum par objectif).

INDICATEURS DE SUIVI

NOTICE EXPLICATIVE :

Deux types d'indicateurs peuvent figurer dans le bilan :

- les indicateurs communs à l'ensemble des régions,
- les indicateurs spécifiques, à la discrétion de chaque région (deux au maximum par objectif).

Cette notice ne concerne que les indicateurs communs, qui ont fait l'objet d'ajustements consistant notamment en des reformulations, des suppressions (18 indicateurs contre 23 auparavant).

Il conviendra, chaque fois que c'est possible, d'isoler les actions réalisées grâce aux financements du COM. Il est par exemple demandé de rendre compte du nombre d'apprentis bénéficiaires d'aides grâce au seul effort consenti dans le cadre des COM.

Un nouvel indicateur est proposé : il s'agit du « pourcentage de jeunes de 16 à 25 ans révolus en contrat d'apprentissage dans l'ensemble des jeunes de 16 à 25 ans révolus. »

Sauf s'il est précisé dans le document que les données doivent être arrêtées au 31 décembre de l'année, les indicateurs doivent faire l'objet d'un renseignement sur la base de l'année scolaire. La première année qui doit être renseignée est l'année 2004-2005.

La référence pour le calcul des indicateurs est :

- soit la présence dans un centre de formation d'apprentis de la région,
- soit l'enregistrement du contrat d'apprentissage dans la région.

INDICATEURS DONT LE CALCUL EST EFFECTUE EN FONCTION DE LA PRESENCE DES APPRENTIS DANS UN CFA DE LA REGION :

Effectif et pourcentage d'apprentis

Les effectifs et pourcentages d'apprentis sont établis selon le nombre d'apprentis présents en CFA au 31 décembre de l'année considérée, quelle que soit la date à laquelle l'apprenti est entré en formation.

Indicateurs proposés :

- effectif d'apprentis au 31 décembre
- pourcentage d'apprentis employés par une personne publique au sens de la loi du 2 février 1993 et pourcentage de jeunes filles dans le total des apprentis,
- pourcentage des jeunes de 16 à 25 ans révolus en contrat d'apprentissage dans l'ensemble des jeunes de 16 à 25 ans révolus,
- déclinaison du pourcentage d'apprentis au 31 décembre par niveaux de formation.

Nombre de places de formation par apprentissage existantes

Nombre de places de formation par apprentissage réellement disponibles dans la région au 31 décembre de l'année considérée.

Taux d'obtention de la qualification préparée

Taux de réussite aux examens préparés par les apprentis.

Taux d'insertion dans l'emploi 7 mois après la fin du contrat d'apprentissage

Ce taux résulte de l'enquête insertion professionnelle des apprentis (IPA) réalisée par les services statistiques académiques.

Nombre d'apprentis bénéficiaires d'aides grâce aux financements du COM

- Un premier indicateur mesure le total des apprentis bénéficiaires d'aides au transport, à l'hébergement et à la restauration.

- Puis un autre indicateur mesure le nombre d'apprentis bénéficiaires d'aides au premier équipement. Les deux indicateurs doivent exclusivement rendre compte des aides obtenues grâce aux financements du COM.

Nombre de jeunes en préapprentissage

Au 31 décembre, nombre d'élèves inscrits en classes préparatoires à l'apprentissage, en parcours d'initiation aux métiers (PIM), en dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA) ou en CLIPA à l'exclusion de tout autre dispositif de préparation à l'apprentissage destiné à un public plus âgé (dispositif passerelles).

INDICATEURS DONT LE CALCUL EST EFFECTUE EN FONCTION DU LIEU D'ENREGISTREMENT DES CONTRATS D'APPRENTISSAGE :

Nombre de contrats enregistrés

Nombre de contrats signés par une entreprise implantée dans la région et enregistrés de ce fait dans la région, quelle que soit la région dans laquelle l'apprenti reçoit une formation théorique en CFA.

Le pourcentage d'apprentis employés par une personne publique au sens de la loi du 2 février 1993 doit être précisé.

Taux de rupture du contrat d'apprentissage

- dans les deux premiers mois ;
- au-delà des deux premiers mois : taux de rupture des contrats d'apprentissage au-delà des deux premiers mois suivant leur conclusion et jusqu'à l'obtention du diplôme.

Les ruptures de contrats en application de l'article L6222-19 du code du travail (après obtention du diplôme) ne sont pas prises en compte.

BILAN DES ACTIONS PAR AXE DE DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE

1/ Adaptation de l'offre quantitative et qualitative de formation, en particulier au regard des perspectives d'emploi dans les différents secteurs d'activité

A titre d'illustration, voici quelques actions pouvant figurer dans cet objectif :

- création de CFA, SA, augmentation du nombre de places conventionnées,
- actions de communication ou de sensibilisation,
- utilisation d'outils de prospection pour l'identification des besoins en apprentissage.

Effectuer ci-dessous un bilan des actions menées dans l'année dans le cadre de cet axe de développement de l'apprentissage en le rapprochant des résultats qui étaient initialement attendus (une demi-page maximum) :

.....

Tableau d'indicateurs à renseigner (sous réserve de la disponibilité des données) :

INDICATEURS	UNITE	REALISATION REGIONALE (AU 31 DECEMBRE DE L'ANNEE CONSIDEREE)				
		2004	2005	2006	2007	2008
Effectif d'apprentis au 31 décembre	Nb					
Dont pourcentage d'apprentis employés par une personne publique au sens de la loi du 2 février 1993	%					
Dont pourcentage de jeunes filles dans le total des apprentis	%					
Pourcentage des jeunes de 16 à 25 ans révolus en contrat d'apprentissage dans l'ensemble des jeunes de 16 à 25 ans révolus	%					
Pourcentage d'apprentis préparant un diplôme de niveau V	%					
Pourcentage d'apprentis préparant un diplôme de niveau IV	%					
Pourcentage d'apprentis préparant un diplôme de niveau III	%					
Pourcentage d'apprentis préparant un diplôme de niveaux I et II	%					
Nombre de contrats d'apprentissage enregistrés	Nb					
Dont nombre de contrats enregistrés dans le secteur public (personne publique au sens de la loi du 2 février 1993)	Nb					
Nombre de places de formation par apprentissage existantes	Nb					

Vous pouvez définir un ou deux indicateurs spécifiques à votre région, en renseignant le tableau ci-dessous.

INDICATEURS	UNITE	REALISATION REGIONALE				
		2004	2005	2006	2007	2008

2/ Améliorer la qualité du déroulement des formations dispensées en faveur des apprentis

A titre d'illustration, voici quelques actions pouvant figurer dans cet objectif :

- rénovation d'équipement ou bien de CFA,
- analyse et prévention des ruptures (enquêtes...),
- mise en place de chartes de qualité pour l'apprentissage permettant :
 - d'améliorer la qualité de l'accueil, du suivi et de l'encadrement du jeune en entreprise et en CFA,
 - de valoriser la fonction de maître d'apprentissage ou des salariés faisant partie d'une équipe tutorale,
 - de développer la formation des maîtres d'apprentissage ou des salariés de l'équipe tutorale.

Effectuer ci-dessous un bilan des actions menées dans l'année dans le cadre de cet axe de développement de l'apprentissage en le rapprochant des résultats qui étaient initialement attendus (une demi-page maximum) :

.....

Tableau d'indicateurs à renseigner (sous réserve de la disponibilité des données) :

INDICATEURS	UNITE	REALISATION REGIONALE				
		2004	2005	2006	2007	2008
Taux d'obtention de la qualification préparée	%					
Taux d'insertion dans l'emploi (enquête IPA) 7 mois après la fin du contrat d'apprentissage	%					
Taux de rupture du contrat d'apprentissage dans les deux premiers mois	%					
Taux de rupture du contrat d'apprentissage au-delà des deux premiers mois	%					

Vous pouvez définir un ou deux indicateurs spécifiques à votre région, en renseignant le tableau ci-dessous.

INDICATEURS	UNITE	REALISATION REGIONALE				
		2004	2005	2006	2007	2008

3/ Valoriser la condition matérielle des apprentis

A titre d'illustration, voici quelques actions pouvant figurer dans cet objectif :

- mise en place d'un dispositif d'aides individuelles destinées à compenser les frais de transport particulièrement importants,
- développement d'internats au sein des CFA,
- conventionnement avec des organismes, des établissements scolaires ou des CROUS permettant de faire bénéficier les apprentis de logements à moindre coût, par exemple au sein des internats des lycées ou des résidences universitaires.

Effectuer ci-dessous un bilan des actions menées dans l'année dans le cadre de cet axe de développement de l'apprentissage en le rapprochant des résultats qui étaient initialement attendus (une demi-page maximum) :

....

Tableau d'indicateurs à renseigner (sous réserve de la disponibilité des données) :

INDICATEURS	UNITE	REALISATION REGIONALE				
		2004	2005	2006	2007	2008
Nombre d'apprentis bénéficiaires d'aides au transport, à l'hébergement, ou à la restauration <u>grâce aux financements du COM</u>	Nb					
Nombre d'apprentis bénéficiaires d'aides au premier équipement <u>grâce aux financements du COM</u>	Nb					

Vous pouvez définir un ou deux indicateurs spécifiques à votre région, en renseignant le tableau ci-dessous.

INDICATEURS	UNITE	REALISATION REGIONALE				
		2004	2005	2006	2007	2008

4/ Développer le préapprentissage

A titre d'illustration, voici quelques actions pouvant figurer dans cet objectif :

- création de classes préparatoires à l'apprentissage (CPA), de parcours d'initiation aux métiers (PIM), de dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA),
- stages de découvertes,
- modules de préparation à l'apprentissage.

Effectuer ci-dessous un bilan des actions menées dans l'année dans le cadre de cet axe de développement de l'apprentissage en le rapprochant des résultats qui étaient initialement attendus (une demi-page maximum) :

.....

Tableau à renseigner (sous réserve de la disponibilité des données):

INDICATEURS	UNITE	REALISATION REGIONALE (AU 31 DECEMBRE DE L'ANNEE CONSIDEREE)				
		2004	2005	2006	2007	2008
Nombre de jeunes en préapprentissage	Nb					

Vous pouvez définir un ou deux indicateurs spécifiques à votre région, en renseignant le tableau ci-dessous.

INDICATEURS	UNITE	REALISATION REGIONALE				
		2004	2005	2006	2007	2008

5/ Promouvoir le soutien à l'initiative pédagogique et à l'expérimentation

A titre d'illustration, voici quelques actions pouvant figurer dans cet objectif :

- développement d'outils nouveaux permettant l'individualisation des formations (technologies de l'information),
- mise en place de modules de formation de durée variable permettant à des jeunes de plus de seize ans sans qualification et sans projet scolaire ou professionnel établi de bénéficier d'activités pédagogiques préparant à l'apprentissage,
- actions innovantes conduisant à l'amélioration des conditions de l'apprentissage notamment pour les catégories de publics victimes de discriminations.

Effectuer ci-dessous un bilan des actions menées dans l'année dans le cadre de cet axe de développement de l'apprentissage en le rapprochant des résultats qui étaient initialement attendus (une demi-page maximum) :

....

Vous pouvez définir un ou deux indicateurs spécifiques à votre région en renseignant le tableau ci-dessous.

INDICATEURS	UNITE	REALISATION REGIONALE				
		2004	2005	2006	2007	2008

6/ Faciliter le déroulement de séquences d'apprentissage dans des Etats membres de l'Union européenne

A titre d'illustration, voici quelques actions pouvant figurer dans cet objectif :

- aide allouée aux employeurs visant à compenser partiellement les charges supplémentaires qu'ils supportent durant la période de mobilité,
- financement de bourses d'études allouées aux apprentis permettant de couvrir, au moins en partie, les frais de déplacement et d'hébergement,

Effectuer ci-dessous un bilan des actions menées dans l'année dans le cadre de cet axe de développement de l'apprentissage en le rapprochant des résultats qui étaient initialement attendus (une demi-page maximum) :

....

Vous pouvez définir un ou deux indicateurs spécifiques à votre région en renseignant le tableau ci-dessous.

INDICATEURS	UNITE	REALISATION REGIONALE				
		2004	2005	2006	2007	2008

7/ Favoriser l'accès des personnes handicapées à l'apprentissage

A titre d'illustration, voici quelques actions pouvant figurer dans cet objectif :

- adaptation particulière de la pédagogie et des outils afférents,
- renforcement du tutorat en entreprise,
- organisation d'actions de parrainage permettant le suivi et l'accompagnement du jeune en CFA et en entreprise,
- aide à la recherche de solutions de proximité logement-CFA-entreprise afin de tenir compte des difficultés de mobilité de certains jeunes handicapés.

Effectuer ci-dessous un bilan des actions menées dans l'année dans le cadre de cet axe de développement de l'apprentissage en le rapprochant des résultats qui étaient initialement attendus (une demi-page maximum) :

....

Vous pouvez définir un ou deux indicateurs spécifiques à votre région en renseignant le tableau ci-dessous.

INDICATEURS	UNITE	REALISATION REGIONALE				
		2004	2005	2006	2007	2008

TABLEAUX FINANCIERS

(Voir tableaux joints)

NOTICE EXPLICATIVE :

Il s'agit d'une grille de suivi des crédits conventionnés, engagés et mandatés en année N. L'année considérée est l'année civile.

Le tableau identifie l'affectation des crédits aux différentes actions inscrites dans le contrat et permet d'effectuer le suivi des items suivants :

1) Investissement et fonctionnement

Deux tableaux structurés de façon identique sont consacrés l'un au suivi des opérations d'investissement et l'autre au suivi des dépenses effectuées au titre du fonctionnement.

Le tableau relatif aux investissements ne doit faire état que des crédits consacrés aux opérations d'investissement inscrites dans le contrat. Les dépenses de fonctionnement induites par les opérations d'investissement doivent être transcrites dans le tableau relatif au fonctionnement.

Dans le tableau de suivi des dépenses de fonctionnement ne doivent figurer que les crédits consacrés aux opérations de fonctionnement inscrites dans le COM ou l'avenant au COM.

2) Distinction des crédits selon les financeurs

Les crédits sont suivis par types de financeurs.

Etat (seconde section du FNDMA) :

Le montant de la participation du Fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage (FNDMA) conventionnée en année N est égal au montant versé au Conseil régional au titre de la seconde section du FNDMA au cours de cette année.

Crédits du Conseil régional :

Les montants inscrits conventionnés par le conseil régional sont ceux qui figurent dans l'avenant annuel. Les financements consacrés par le conseil régional à l'apprentissage en dehors du contrat ne doivent pas apparaître dans le tableau de suivi financier mais peuvent être mentionnés dans le rapport d'exécution.

Autres financements :

Financements consacrés par les autres signataires du contrat (branche professionnelle, chambre consulaire, Ministère de l'Education nationale...) ou au titre de fonds structurels. Seuls les financements apportés par les signataires dans le cadre du COM sont mentionnés dans le tableau.

3) Sommes conventionnées ; engagées ; mandatées

– Sommes conventionnées :

Montants figurant au COM ou son avenant conclu pour l'année N. Les montants inscrits ne concernent que les participations financières des signataires du contrat.

– Sommes conventionnées au titre des années précédentes mais non engagées au titre de ces années.

Ces sommes sont globalisées par axe. Si cependant il n'est pas possible d'affecter ces crédits à des axes déterminés, il convient, a minima, de les globaliser dans la case « total ».

– Sommes engagées :

Crédits engagés pendant l'année considérée, quelle que soit l'année où ils ont été conventionnés. Le montant total de ces crédits ne peut dépasser la somme des crédits conventionnés et des sommes conventionnées au titre des années précédentes mais non encore engagées.

- *Sommes engagées au titre des années précédentes mais non mandatées au titre de ces années.*
Ces sommes sont globalisées par axe. S'il n'est pas possible d'affecter ces crédits à des axes déterminés, il convient, a minima, de les globaliser dans la case « total ».

-
- *Sommes mandatées :*
Crédits mandatés pendant l'année considérée, quelle que soit l'année pendant laquelle les crédits correspondants ont été engagés. Le montant total de ces crédits ne peut dépasser la somme des crédits engagés dans l'année et des crédits engagés au titre des années précédentes mais non encore mandatés.

Contrat d'objectifs et de moyens visant au développement de l'apprentissage Tableaux de suivi financier

AXES / ACTIONS	FONCTIONNEMENT											
	Sommes conventionnées au titre de l'année sur laquelle porte le bilan d'exécution			Sommes conventionnées au titre des années précédentes mais non engagées au titre de ces années (toutes années confondues)			Sommes engagées pendant l'année			Sommes engagées au titre des années précédentes mais non mandatées au titre de ces années (toutes années confondues)		
	FNDMA 2ème section	Région	Autres (à préciser)	FNDMA 2ème section	Région	Autres (à préciser)	FNDMA 2ème section	Région	Autres (à préciser)	FNDMA 2ème section	Région	Autres (à préciser)
1/adaptation de l'offre quantitative et qualitative de formation												
Sous-total	0	0	0				0	0	0	0	0	0
2/amélioration de la qualité du déroulement des formations												
Sous-total	0	0	0				0	0	0	0	0	0
3/amélioration des conditions matérielles des apprentis												
Sous-total	0	0	0				0	0	0	0	0	0
4/ développement du préapprentissage												
Sous-total	0	0	0				0	0	0	0	0	0
5/ soutien à l'initiative pédagogique et à l'expérimentation												
Sous-total	0	0	0				0	0	0	0	0	0
6/ développement de la mobilité européenne												
Sous-total	0	0	0				0	0	0	0	0	0
7/ accès des personnes handicapées à l'apprentissage												
Sous-total	0	0	0				0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

1 : ces sommes ne sont pas identifiées ligne par ligne mais globalisées par axe. Si cependant il n'est pas possible d'affecter ces crédits à des axes déterminés, il convient, a minima, de les globaliser en case « total »

2 : les sommes mandatées pendant l'année ne peuvent être supérieures au montant qui résulte de l'addition des sommes engagées dans l'année et des sommes engagées les années précédentes mais non mandatées.

Nota : chaque axe de développement est utilement décliné, selon les actions précises prévues au COM régional.

Contrat d'objectifs et de moyens visant au développement de l'apprentissage Tableaux de suivi financier

AXES / ACTIONS	INVESTISSEMENT											
	Sommes conventionnées au titre de l'année sur laquelle porte le bilan d'exécution			Sommes conventionnées au titre des années précédentes mais non engagées au titre de ces années ¹ (toutes années confondues)			Sommes engagées pendant l'année			Sommes engagées au titre des années précédentes mais non mandatées au titre de ces années ¹ (toutes années confondues)		
	FNDMA 2ème section	Région	Autres (à préciser)	FNDMA 2ème section	Région	Autres (à préciser)	FNDMA 2ème section	Région	Autres (à préciser)	FNDMA 2ème section	Région	Autres (à préciser)
1/adaptation de l'offre quantitative et qualitative de formation												
Sous-total	0	0	0				0	0	0	0	0	0
2/amélioration de la qualité du déroulement des formations												
Sous-total	0	0	0				0	0	0	0	0	0
3/amélioration des conditions matérielles des apprentis												
Sous-total	0	0	0				0	0	0	0	0	0
4/développement du préapprentissage												
Sous-total	0	0	0				0	0	0	0	0	0
5/ soutien à l'initiative pédagogique et à l'expérimentation												
Sous-total	0	0	0				0	0	0	0	0	0
6/développement de la mobilité européenne												
Sous-total	0	0	0				0	0	0	0	0	0
7/ accès des personnes handicapées à l'apprentissage												
Sous-total	0	0	0				0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

1 : ces sommes ne sont pas identifiées ligne par ligne mais globalisées par axe. Si cependant il n'est pas possible d'affecter ces crédits à des axes déterminés, il convient, à minima, de les globaliser en case « total »

2 : les sommes mandatées pendant l'année ne peuvent être supérieures au montant qui résulte de l'addition des sommes engagées dans l'année et des sommes engagées les années précédentes mais non mandatées.

Nota : chaque axe de développement est ultérieurement décliné, selon les actions prévues au COM régional.